

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 9 novembre 2010

Etaient présents :

Pour les enseignants :

Monsieur Toux, directeur de l'école (CM1), S .Dantan (CP), S.Dauteuil (CM1), F. Gandillon (CE2), M. Gorain (CM2), B.Greze (CP-CE1), C. Jaeg (CM1), M.Trédan (CM1-CM2), Mm Tauzy (CP), Mm Girardeau (CP), M. Tegero (CE1), Mm Dusseaux (CE2-CM1), M. Thoraval (professeur des écoles stagiaire)

Pour les parents : Mmes Loison, Fleury, Colin, Przyplata, Tardy, Azoulaï, Ronssin, Burke, Matthews, Fortin-Dumans, Maufras du Chatellier, Leteneur.

Pour la commune : Mme Pereda Caroline, Conseillère Municipale (de 18 heures à 19 heures), Mme Drain, Maire-adjointe aux Affaires Scolaires, de 19 heures à 20 h 30.

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Harang.

Pour le RASED : Mme Magnier.

Excusés : Mme Quéru (CM2), Mme Preudhomme (CE1).

1 .Modalités d'approbation et de communication du compte rendu du conseil d'école.

Code de l'Education Article D411-4 Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Suite au conseil d'école, un compte-rendu sera dressé par M. Gandillon. Ce compte-rendu sera diffusé à l'ensemble des parents d'élève, ainsi que sur le site internet de la mairie et celui de l'APE.

Un mot sera donné aux élèves pour confirmer la bonne réception des parents.

2. Elections des représentants des parents d'élève. Bilan 2010. Perspectives.

Le bilan dégagé est largement positif, avec une nouvelle augmentation de la participation des parents, lors du vote. En effet, la participation pour l'année 2010 passe à 47%, ce qui fait une hausse d'environ 10% par rapport à l'année 2009. Notons que la participation augmente depuis 2008, ce qui montre un investissement grandissant des parents. Suite à ce bilan positif plusieurs remarques sont faites sur le « pourquoi » de cette augmentation :

-La réunion effectuée en début d'année.

-Les informations destinées aux parents, sur les panneaux devant l'école.

3. Bilan rentrée : évolution des effectifs.

L'école élémentaire Louis Pasteur est passée, pour l'année scolaire 2010-2011, de 12 à 13 classes. L'APE ainsi que les enseignants concernés ont soulevé le problème de l'ouverture tardive de cette classe :

-problèmes de changement d'enseignant pour les élèves

-problèmes de mise en place des enseignements liés à ces changements.

La rentrée 2010 a aussi été marquée par des absences d'enseignants, qui ont donc soulevé le problème des remplacements.

Mme Drain nous présente des statistiques concernant l'évolution des effectifs de l'école sur plus de dix ans. Depuis 2001, les effectifs varient entre 320 et 360 élèves (entre 12 et 14 classes).

Se pose la question de savoir si un grand nombre d'enfants est scolarisé dans d'autres structures, notamment privées. Mme Drain nous informe qu'il est difficile pour la municipalité de comptabiliser l'ensemble des enfants scolarisables de la commune.

Compte-tenu des données actuelles et des effectifs de maternelle, en phase décroissante, il est possible de prévoir une classe de moins à la prochaine rentrée.

4. Présence du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) au sein de l'école.

Le conseil d'école bénéficie de la présence de Madame Magnier, maître G, appartenant au Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté (RASED). Son rôle réside en une aide aux difficultés concernant la concentration et les troubles comportementaux face aux apprentissages. Elle peut être sollicitée par l'enseignant mais aussi par les parents, ceci dans une collaboration étroite.

Il a été relevé de la part de Mme Harang, DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale), la question du handicap, et de sa prise en charge dans le cadre de la loi de 2005.

5. Règlement intérieur.

Dans le chapitre « sortie », la phrase « en cas de retard prolongé, l'enfant sera dirigé vers la cantine, l'étude, à la garderie » est modifiée : le terme « l'étude » est supprimé.

La question des retards du matin est posée par Mr Toux. En effet, un certain nombre d'élèves, encore trop important, arrive en retard assez régulièrement le matin et se retrouve devant le portail de l'école. Nous rappelons que le portail de l'école ferme à 8h30 le matin et à 13h30 l'après midi.

Les enseignants souhaiteraient aussi un plus grand respect de la part des parents qui pénètrent dans l'école, certains sans se présenter ni saluer les enseignants se trouvant devant le portail.

Les enseignants sollicitent aussi une vérification régulière des cartables par les parents, car certains élèves arrivent sans matériel en classe (pas de trousse, pas de règle,...). Nous rappelons que sans matériel, le travail en classe devient plus compliqué.

Comme beaucoup ont pu le constater, la nouvelle mode est l'arrivée de toupies à l'école. Un sondage a été lancé, auprès des élèves de toutes les classes, pour savoir s'il fallait garder ou interdire leur présence au sein de l'école. Il s'avère que le résultat a penché pour une **interdiction** des toupies à l'école.

Depuis le début de l'année, un nombre important de vêtements est retrouvé soit dans la cour de récréation, soit dans le hall de l'école. Ces vêtements ne portent pas de nom et ne retrouvent pas souvent leur propriétaire. Ils sont donc stockés dans des sacs ou des bacs. Le conseil d'école a émis le souhait de donner les vêtements qui resteront à l'école à des associations. Ce don se fera toutes les 3 semaines environ (proposition de Mme Drain). Il serait donc souhaitable que les parents marquent les vêtements de leurs enfants.

Concernant la sécurité dans la cour de l'école et, plus particulièrement la pratique de jeux dangereux, un message de sensibilisation a été émis auprès des élèves de l'école. Depuis le début de l'année scolaire, il semblerait qu'aucun problème n'ait été constaté.

6. Sonnerie de l'école.

Concernant le changement de la sonnerie de l'école, qui fait souvent sursauter les personnes non habituées, Mme Drain nous informe que des demandes de devis ont été établies.

Plusieurs autres demandes ont été faites par les enseignants, en particulier pour la mise en place d'un éclairage à l'entrée de l'école et la construction d'un toit au dessus du portail, côté intérieur. Un audit complet du bâtiment de l'école a été demandé par la Mairie.

Les enseignants souhaitent remercier la municipalité pour la rénovation de la salle des maîtres et l'installation de deux nouveaux TNI dans les classes (Mme Gorain, Mme Dusseaux).

7. Dates des festivités 2010-2011(fête de l'école, fête des sports).

Un groupe de parents volontaires s'est créé pour préparer la fête de l'école, leur première réunion s'est tenue avant les vacances de la Toussaint. Aucune véritable décision n'a été prise pour le moment mais quelques propositions sont faites : repas du monde, décoration, chorale...

La semaine des sports aura lieu du 20 au 24 juin en précisant que les courses de relais se tiendront le mardi 21 ou le jeudi 23 juin 2011.

Les enseignants proposent la date du vendredi 24 juin, en attendant l'avis des collègues de l'école maternelle. Le Conseil d'Ecole approuve cette date.

8. Ateliers du midi.

Plusieurs ateliers sont proposés aux élèves, pendant le temps de midi :

- Lire et faire lire (mardi et vendredi) ;
- Des ateliers de sport proposés, tous les midis, par M. Jolivel, intervenant en sport de l'école.
- Un atelier choral est proposé pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 tous les jeudis.

Mme Drain nous informe que la commune n'est pas tenue à des exercices d'évacuation périodiques.

9. Langues vivantes.

Concernant l'enseignement de l'anglais, celui-ci est effectué par les enseignants habilités (Mme Dauteuil, M. Gandillon, M. Tégéro-Latour) ainsi que par Mme Toutet qui assure 8 séances par semaine au sein de l'école (pour 4 classes).

L'enseignement de l'allemand, pour les CM2, est maintenant assuré par Mme Petitfrère, parent d'élève de l'école, qui a reçu l'habilitation de l'Inspection Académique. Nous la remercions de son investissement.

10. Projet d'école.

L'école Pasteur arrive dans la troisième année du projet d'école. L'année scolaire 2010-2011 est dans la continuité de ce projet d'école au travers de plusieurs actions :

- Les commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Une élection de délégués de classe (action à laquelle participent à partir de cette année les élèves de CE1).

Vingt élèves sont élus et se réunissent une fois par mois autour de M. Toux (directeur) afin de débattre de sujets concernant l'école. Un compte-rendu est rédigé et affiché à l'école. Une copie est distribuée dans chaque classe.

- Visite pédagogique à l'école de la campagne pour les classes de CP.

-La compagnie Odysée en Yvelines propose un atelier de découverte et de création théâtrale sur des thèmes contemporains.

- Une découverte d'instruments en collaboration avec le Conservatoire qui propose trois journées

« découverte » complétées par un concert au mois de mai 2011.

- En mars 2011, un salon des artistes locaux sera organisé.

- Dans le même mois, aura lieu la semaine de la presse.

- Un groupe de développement durable propose une journée « plante / oiseaux ».

Le directeur sensibilise les acteurs du Conseil d'Ecole au sujet de la commission nationale sur les rythmes scolaires (<http://www.rythmes-scolaires.fr/>); suite à la consultation de tous, le comité de pilotage devrait émettre des propositions qui influenceront peut-être sur les contenus du prochain projet d'école.

Le directeur propose une rencontre avec les parents et la commune, lors du 1^{er} trimestre 2011, afin de leur présenter les grandes lignes pédagogiques, éducatives et culturelles du prochain projet d'école, qui auront été établies par les enseignants, et de recueillir les avis et suggestions.

11. Point sur la coopérative

M. Trédan, Trésorier de notre coopérative scolaire, présente la situation financière de la coopérative qui se trouvait, avant le début de l'année scolaire, en situation d'excédent (des dépenses prévues, notamment pour les ateliers théâtre des CM1, se sont révélées beaucoup moins importantes).

Les cotisations de début d'année scolaire sont à la hauteur des années précédentes.

L'école ne devrait donc pas connaître de problème afin de financer les sorties et les dépenses de chaque classe.

Le Conseil d'Ecole se termine à 21 h 30.
M. Gandillon, secrétaire

M. Toux, Président du Conseil d'Ecole